



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 120209

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'annonce de la tenue d'un Conseil supérieur de l'éducation le jeudi 22 mars devant se prononcer sur des modifications importantes des programmes de l'école élémentaire. Les programmes actuels qui ont été validés par plusieurs ministres, approuvés par le Conseil supérieur de l'éducation, et par le conseil national des programmes, après une large consultation des enseignants, ne sont en vigueur au CM2 que depuis la rentrée 2004. Il avait été réclamé par le SNUIPP la mise en place d'un comité de suivi. Toutefois, aucune évaluation n'a été mise en place. Par ailleurs, des rapports de l'inspection générale, en lecture et en mathématiques, ne remettent pas en cause ces programmes, mais recommandent, au contraire, un effort d'accompagnement et de formation dans leur mise en oeuvre. Alors que ces modifications pourraient accentuer la coupure entre école et collège, on constate que ni proposition ni concertation n'ont été présentées aux organisations syndicales et aux enseignants du 1er degré. Or, il semble peu admissible que ces modifications soient adoptées dans la précipitation et sans tenir compte de l'expérience professionnelle des acteurs de l'école. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre en place une consultation des personnels, des parents et des spécialistes avant toute action de modification d'importance des programmes.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120209

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2307